



LIGUE ILE DE FRANCE EST

Commission Régionale d'Arbitrage



PROCES VERBAL DE LA REUNION N° 010-15 du 20 Janvier 2015

PRESENTS: Mme M-A MAIZIER. et Mrs. B.GEHAN, F.FAZEUILH, G. SCHNELL.

EXCUSES: Mrs. B.BOUCHERIKHA, , O. CHORON, M. BENRHAZAL, A.DESPLACES, J-M.LASSALLE, C.PASTOR, P. BOULLE.

Début de la réunion à 19h00

SANCTIONS

- 1) **L'arbitre désigné du club de l'US ORMESSON ne s'est pas déplacé sur la rencontre US VILLIERS / SERRIS VAL D'EUROPE en moins de 18 ans Féminin Championnat de France, lors de la journée du Samedi 10 Janvier 2015 à 18h30.**
LE CLUB DE L'US ORMESSON EST AMENDE DE 33 €
- 2) **L'arbitre désigné du club de SERRIS VAL D'EUROPE ne s'est pas déplacé sur la rencontre KREMLIN-BICETRE / MONTREUIL HB en Pré-Nationale Féminin, lors de la journée du Samedi 10 Janvier 2015 à 18h45.**
LE CLUB DE SERRIS VAL D'EUROPE EST AMENDE DE 33 €.
- 3) **L'arbitre désigné du club de TORCY ne s'est pas déplacé sur la rencontre US IVRY / CHAMPIGNY-SUR-MARNE en moins de 17 ans Masculin, lors de la journée du Samedi 10 Janvier 2015 à 16h00.**
LE CLUB DE TORCY EST AMENDE DE 33 €.
- 4) **L'arbitre désigné du club de MAISONS ALFORT ne s'est pas déplacé sur la rencontre MONTEREAU / LIVRY-GARGAN en Excellence plus de 16 ans Féminin, lors de la journée du Samedi 10 Janvier 2015 à 19h00.**
LE CLUB DE MAISON ALFORT EST AMENDE DE 33 €.
- 5) **L'arbitre désigné du club de L'US IVRY ne s'est pas déplacé sur la rencontre KREMLIN-BICETRE / SERRIS2 en Honneur plus de 16 ans Masculin, lors de la journée du Samedi 17 Janvier 2015 à 20h45.**
LE CLUB DE L'US IVRY EST AMENDE DE 33 €.
- 6) **L'arbitre désigné du club de THIAIS ne s'est pas déplacé sur la rencontre KREMLIN-BICETRE / SERRIS2 en Honneur plus de 16 ans Masculin, lors de la journée du Samedi 17 Janvier 2015 à 20h45.**
LE CLUB DE THIAIS EST AMENDE DE 33 €.

34 rue Henri Varagnat - 93143 BONDY CEDEX

Téléphone : 01.48.48.48.81 - Télécopie : 01.48.47.12.30

Site Internet : www.ligue-ife-handball.com – Email : contact@life-handball.com

AVERTISSEMENTS

- A) BAUGET Yvan de L'US ORMESSON (Aubervilliers / Livry-Gargan du 18/1/2015) → DESISTEMENT TARDIF.
- B) DERKAOUI Rayan de LIVRY-GARGAN (Brie 77 / US Créteil du 17/01/2015) → RETARD.
- C) IFTEN Saïd de Neuilly-Plaisance ((Brie 77 / US Créteil du 17/01/2015) → RETARD.
- D) MAROLANY Jean-Jacques de NOISIEL (Pierrefitte / US Bonneuil du 17/01/2015) → DESISTEMENT TARDIF.
- E) CHORON Olivier (Maisons-Alfort / Aubervilliers du 11/01/2015) → DESISTEMENT TARDIF.
- F) BENJAMIN Rollin (FONTENAY-SOUS-BOIS) → DESISTEMENT TARDIF.


A TOUS LES ARBITRES :

VEUILLEZ IMPERATIVEMENT REMPLIR VOS INDISPONIBILITES SUR I-HAND.

LES DESISTEMENTS, SI VOUS ETES DISPONIBLES SUR I-HAND, **SERONT AMENDES**.

La séance est levée à 20h30

Jean-Marie LASSALLE
Président CRA



**Les Membres de la CRA présents et concernés par une quelconque décision
sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats**

34 rue Henri Varagnat - 93143 BONDY CEDEX
Téléphone : 01.48.48.48.81 - Télécopie : 01.48.47.12.30
Site Internet : www.ligue-ife-handball.com – E.mail : contact@life-handball.org

Pour toutes questions d'arbitrage, la CRA est disponible par email contact@life-handball.com

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus